

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'emploi, bureau de l'organisation et des effectifs.*

ARRÊTÉ portant création du détachement de gendarmerie du centre de rétention administrative de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).

Du 27 décembre 2006

NOR D E F G 0 6 5 3 1 0 1 A

Références :

Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM 650) modifié.

Décret n° 73-259 du 9 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150 ; BOEM 110* et 650) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO du 28, texte n° 3 ; BOEM 120-0*).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2.

Référence de publication : BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 23.

Art. 1^{er}. Le détachement de gendarmerie du centre de rétention administrative de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) est créé à compter du 1^{er} janvier 2007.

Art. 2. Le commandant de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division,
major général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.